

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur COULON Serge.

SECRETAIRE de SEANCE : Madame CHAPELLE Yvette.

PRESENTS : Mme CHAPELLE Yvette, Mme DUMORD Marie-Laure, Mme MOREY-MÉNAGÉ Sophie, Mme PIAZZON Sandrine, Mme TRICOT Estelle.
M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. MARGUIN Michel, M. MILLARD Éric,
M. POULIN Robert, M. VADROT Guy.

ABSENTS – EXCUSES : M. DANIELLE Patrice, M. LEGROS Samuel, M. PRIEUR Guillaume, M. TUDELA Henri.

POUVOIRS : M. Henri TUDELA à Mme Yvette CHAPELLE.
M. Patrice DANIELLE à Mme Sophie MOREY.

DATE de la CONVOCATION : 28/11/2017

DATE de l’AFFICHAGE : 29/11/2017

Lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2017 par Mme CHAPELLE Yvette. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

Décisions du maire prises en vertu de l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pas de décision du maire.

DELIBERATIONS

1. RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2018 :

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-001 du 23 janvier 2014 approuvant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant un nouveau type de dérogation à l’organisation de la semaine scolaire avec possibilité d’organiser le temps scolaire sur 8 demi journées réparties sur 4 jours (dérogation de type 3),

Commune de Santenay

Conseil municipal du 14 décembre 2017

Vu le travail de concertation lancé, de la part de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud concernant le transport scolaire et le service enfance, de la part des enseignants, des parents et la commune sur l'organisation de la semaine scolaire,
 Vu le procès verbal de l'école maternelle de Santenay en date du 7 décembre 2017,
 Vu le procès-verbal de l'école élémentaire de Santenay en date du 7 décembre 2017,
 Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation de la semaine scolaire suivante pour la rentrée 2018.

1 – Horaires scolaires – Projet :

		lundi		mardi				jeudi		vendredi	
		horaires	durées	horaires	durées			horaires	durées	horaires	durées
matin	horaires de classe :	8 h 45 à 11h 45	3 h	8 h 45 à 11h 45	3 h			8 h 45 à 11h 45	3 h	8 h 45 à 11h 45	3 h
Pause méridienne											
après-midi	horaires de classe :	13 h 30 à 16 h 30	3 h	13 h 30 à 16 h 30	3 h			13 h 30 à 16 h 30	3 h	13 h 30 à 16 h 30	3 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la proposition présentée ci-dessus concernant l'organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Santenay applicable à la rentrée 2018 à soumettre au CDEN.

QUESTIONS DIVERSES:

Néant

INFORMATIONS:

- Piscine de Santenay : Suite à la commission piscine du 11 décembre 2017, le bilan financier et des travaux à prévoir est présenté aux membres du conseil municipal. Des travaux prioritaires concernant la sécurité des installations techniques est à envisager après obtention de devis. Concernant la maintenance de la piscine, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement du contrat avec la société chargée de la maintenance technique au cours de la saison 2017 ou réaliser le travail en régie après une formation d'agent de maintenance SAV en piscine pour un montant de 2900 €. Le conseil municipal donne son accord pour la formation de l'agent communal. Un membre du conseil propose de faire appel à un pisciniste afin de réaliser un diagnostic global des travaux à prévoir à la piscine.

Fin de séance à 21 h 30 mn.